Métrologie des centrifugeurs réfrigérés ou ventilés

Sécurité : le décret 2008-244 (anciennement 93-41) impose une vérification annuelle des centrifugeurs sous l'angle de la sécurité d'utilisation (43 points de contrôle).

Métrologie : réalisation de contrôles métrologiques en vitesse, temps, température pour les centrifugeuses réfrigérées, à l'aide d'instruments de mesure raccordés aux étalons

.

NB : les centrifugeurs non équipés d'un orifice d'un œilleton de contrôle sur le capot ne peuvent pas être vérifiés en vitesse. Ces machines doivent être réservées à des manipulations ne nécessitant pas un contrôle précis de la vitesse, ou doivent être adaptées par le fabricant ou en dernier lieu, réformées.

Métrologie (sur site) des Centrifugeurs réfrigérés ou ventilés	1 appareil		Appareil supplémentaire	
	référence	Prix HT	référence	Prix HT
Contrôle Métrologique : Non COFRAC sans contrôle sécuritaire	ET81101		ET81102	
Contrôle Métrologique : Non COFRAC avec contrôle sécuritaire	ET81103		ET81104	
Contrôle COFRAC Vitesse, Temps - Température NON COFRAC	ET81105		ET81106	
Frais de déplacement				
<40 Kms de Paris (75) & Région Parisienne: 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, Lille et Lyon	ET81001		-	
41 à 100 Kms de Paris (75) & Région Parisienne: 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, Lille et Lyon	ET81002		-	
101 à 250 Kms de Paris (75) & Région Parisienne: 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, Lille et Lyon	ET81003		-	